

## ARRETE DU MAIRE

N° 2023-170

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3<sup>e</sup> groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Gaëlle CONIL, présidente de GG Style Dance School

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Châteaurenard - Salle de l'Etoile

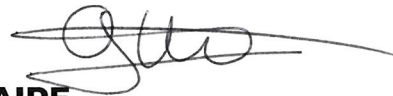
A l'occasion de : spectacle de danse

Du 17 juin 2023 de 13h à 23h au 18 juin 2023 de 13h à 18h

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 25 mai 2023

Signature :



### ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme CONIL Gaëlle, Présidente de  
GG Style Dance School

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3<sup>e</sup> groupe

Du 17 Juin 2023 de 13h à 23h au 18 Juin 2023 de 13h à 18h

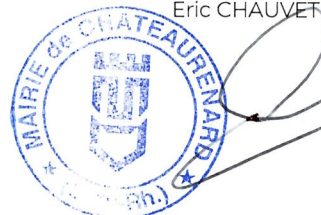
A l'occasion de spectacle de danse - salle de l'Etoile

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**PUBLIÉ LE**  
**02 JUIN 2023**

Fait à Châteaurenard, le 26 MAI 2023

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé.